

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION METIERAMA-ADIME AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle « Métierama-Adime ».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations » destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées : Une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

Les 41èmes rencontres se sont tenues au Parc Chanot de Marseille d'une manière différente « le geste métier » était le principal évènement. Le salon Metierama « nouvelle configuration » s'est déroulé donc le 17 et 18 janvier 2020 au hall1 Palais des évènements en association avec le salon généraliste de l'Etudiant. Les grandes branches et fédérations professionnelles ont répondu favorablement à notre nouvel évènement.

- 17.967 visiteurs qualifiés (étudiants 8%, collégiens 3%, lycéens 43%, parents 45%, autres 1%).
- 11 pôles représentant une large palette de métiers proposant les 5 niveaux de formation (du CAP au niveau Ingénieur).
- 10 secteurs professionnels : automobile, bâtiment- travaux publics, commerce et grande distribution, économie-droit-gestion-banque-Assurance, union des métiers de la métallurgie, union des industries chimiques, énergie /EDF, transport – logistique, numérique, industries graphiques
- 8 Espaces spécifiques : Région PACA, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les filières scientifiques, espace « café des parents, espace d'animations, un studio TV facebook-professionnels d'un jour.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2020, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association Métierama-ADIME.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 19 Novembre 2020

16402

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association METIERAMA-ADIME au titre de l'exercice 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle «METIERAMA-ADIME».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée «Métierama – Rencontres Métiers-Formations» destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées : une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

- Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises...
- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

LE BILAN

Les 41èmes rencontres se sont tenues au Parc Chanot de Marseille le 17 et 18 janvier 2020 porté sur « le geste métier ». Le salon METIERAMA s'est déroulé donc au hall 1 Palais des événements en association avec le salon généraliste de l'Etudiant « post bac ». Les grandes branches et fédérations professionnelles ont répondu favorablement à cet événement.

Le salon Metierama

- 17.967 visiteurs qualifiés (étudiants 8%, collégiens 3%, lycéens 43%, parents 45%, autres 1%).
- 11 pôles représentant une large palette de métiers proposant les 5 niveaux de formation (du CAP au niveau Ingénieur).
- 10 secteurs professionnels : automobile, bâtiment- travaux publics, commerce et grande distribution, économie-droit-gestion-banque-Assurance, union des métiers de la métallurgie, union des industries chimiques, énergie /EDF, transport – logistique, numérique, industries graphiques
- 8 Espaces spécifiques : Région PACA, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les filières scientifiques, espace « café des parents, espace d'animations, un studio TV facebook-professionnels d'un jour

Communication

- Affiches envoyées courant décembre dans chaque lycée public et privé via la navette rectorale ainsi qu'un courrier destiné aux proviseurs.
- Les réseaux sociaux
- L'application numérique

Partenariats

- Conseil Régional PACA
- Ville de MARSEILLE
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Chambres Consulaires (CCIMP et CMAR)
- Union pour les Entreprises du 13
- Association Jeunesse Entreprise Provence*Les grandes Fédérations professionnelles (BTP 13,UIMM,
- FCD, Union des Industries, Grandes Entreprises dont EDF.

Comme chaque année la manifestation a été réalisée sous la haute autorité et avec le soutien de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Monsieur le Président de l'Université d'Aix-Marseille.

Le budget prévisionnel de METIERAMA-ADIME, pour 2020, s'élève à 243.892 euros. Il est en augmentation de 2.3% par rapport à 2019.

L'association METIERAMA-ADIME a bénéficié au titre de l'année 2019 d'une subvention de 10.000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au titre de l'année 2020, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros à l'association METIERAMA-ADIME.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence en date du 17 novembre 2020 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2020 à l'association METIERAMA-ADIME.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole Sous Politique B320 - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

BUDGET PREVISIONNEL ASSOCIATION METIERAMA-ADIME

Exercice du 1er AVRIL 2019 au 31 MARS 2020

DEPENSES		Montants €	RECETTES		Montants €
60 ACHATS		99 500	70 VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE		0
Achats d'études et de prestations de services		89 500	Marchandises		
Fournitures non stockables (eau - energies)		500	Prestations de services		
Fourniture d'entretien et de petit équipement		7 000	Produits des activités annexes		
autres fournitures		1 500	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION PUBLIQUE		145 000
Divers		1 000	Crédits spécifiques POLITIQUE DE LA VILL		0
61 SERVICES EXTERIEURS		13 900	Délégation à l'égalité des chances		5 000
Sous traitance generale		3 500			
Locations mobilières		2 000			
Entretien et réparation		4 500	Emplois aidés (à préciser)		
Assurance		2 500	FASILD		
Documentation		400	FONDS EUROPEENS		0
Divers		1 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES		140 000
62		24 800	Région		90 000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		10 500	Département		10 000
Publicité - publication		7 500	Ville de Marseille		15 000
Déplacements, missions et réceptions		3 400	AMP METROPLE		25 000
Frais postaux et de télécommunication		2 800	ORGANISMES SEMI-PUBLICS		20 000
Autres		200	Chambre de commerce		5 000
Services bancaires -		400	Chambre de Métiers et de l'Artisanat		15 000
63 IMPOTS ET TAXES		1 000			
Impôts et taxes sur rémunérations			SUBVENTIONS PRIVEES		10 000
Autres impôts et taxes		1 000	AJE Provence		10 000
64 CHARGES DE PERSONNEL		69 300			
Rémunérations du personnel		48 000	75 Autres produits de gestion courante		34 500
Charges sociales		20 700	Cotisations entreprises et exposants		34 500
Autres charges de personnel		500	Taxe d'apprentissage		0
Impôts et taxes sur rémunérations		100	PRODUITS FINANCIERS		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			76 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
66 CHARGES FINANCIERES		0	77 Sur opérations de gestion		
Intérêts des emprunts		0	Sur exercices antérieurs		
Autres charges financières			REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			78 TRANSFERT DE CHARGES		
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS		1 000	79 TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		209 500
Dotation aux amortissements		1 000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		30 000
Dotation aux provisions		0	87 Bénévolat		30 000
Dotation pour réserve de trésorerie		0	Prestations et biens en nature		4 392
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		209 500	Dons en nature		
86 EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		30 000	TOTAL DES CHARGES		243 892
Personnels bénévoles		30 000	TOTAL DES PRODUITS		243 892
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		4 392			
secours en nature					